



INTERDLA NOVEMBRE 2025

Date : 7 novembre 2025

Lieu : lien Teams

Rédactrice : Claire Collet
DLA R – LMA HDF

Intervenante.s : Samuel Kauffmann - Hexopée

Présent-es : Claire Collet et Leslie Martin (LMA HDF), Sandrine Vanneste et Sonia Benamar (BGE Picardie), Clémentine Coppin, Hélène Lanson et Julie Roth (Pas-de-Calais Actif), Guillaume Laumailé (Nord Actif) et Samuel Kauffmann (Hexopée)

ORDRE DU JOUR /

- 10h : Intervention de Samuel Kauffmann d'Hexopée
 - Présentation du syndicat employeur
 - Questions / Réponses
- 11h30 : Tour d'actualités
- 11h35 : Discussion organisation opérationnelle enveloppe DLA R

/ 10h : Intervention de Samuel Kauffmann d'Hexopée

Samuel Kauffmann est en charge de la représentation syndicale locale via l'animation des délégations régionales ;

Samüël KAUFFMANN

Conseiller en charge de l'animation et du développement du réseau territorial

Tél. : 01 41 79 77 42 • 06 80 23 25 18

skauffmann@hexopee.org

Coordination régionale :

- Arnaud CALONNE : acalonne@cemeanpdc.org, Directeur des C.E.M.E.A Nord-Pas de Calais;
- Pierre DELATTRE : pierre.delattre@diabolo.asso.fr, Directeur général de Diabolo ;
- Odile PHILIP-JOSSENS : odile.philip-jossens@cap-saintandre.fr, Directrice générale CAP.

Présentation du syndicat employeur

Hexopée est un syndicat employeur de branches qui représente 4 branches différentes (animation socio-culturelle, sport, tourisme social et familial, et habitat et logements accompagnés) ; une branche est un secteur d'activité du travail (ex : métallurgie). Hexopée a été créé par les FRANCAS, Léo Lagrange, Ligue de l'enseignement... Hexopée est le seul syndicat qui négocie sur plusieurs branches en France. Il existe des organisations patronales qui rassemblent les syndicats patronaux ex : Médef, FNSEA, Udes ... qui ne négocient pas dans la branche.

Les syndicats ne sont pas des associations mais sont réagis par la **loi 1884** « Loi sur les libertés syndicales » suite à la manifestation du 1^{er} mai de Fourmies (industrie textile). Waldeck-Rousseau était à l'initiative des lois 1884 et 1901 (Associations).

Un syndicat a une organisation des instances de gouvernances similaires à celles des associations ; les modifications statutaires sont déclarées à la commune du siège social du syndicat. Hexopée a son siège à Alfortville (94).

Hexopée est une organisation professionnelle particulière puisqu'il rassemble des employeurs de différents secteurs d'activités et les fédèrent sur la base du statut juridique des employeurs (affirme son appartenance à l'ESS).

Hexopée est associé au Synofdes : ont un délégué général commun un service juridique mutualisé, un organisme de formation commun et des adhérents commun ; les Synofdes est le syndicat des OF d'éducation populaire (minoritaire sur la branche de la formation professionnelle)

3 organisation patronales interprofessionnelle : Médef, U2P et CPME ; présent dans les CA des organisations de la sécurité sociale et médecine du travail

Udes : organisation patronale interprofessionnelle ; depuis la Loi Hamon, il existe l'organisation professionnelle multi-professionnelle qui a permis le développement de la FNSEA, l'Udes et la FESAC ; qui sont parfois consultées dans le cadre des réformes cadres du travail ; ces organisations ont la possibilité d'avoir des conseiller-es prudhomaux (juges) jurys de formation professionnelles, présences dans les CFA, au sein des comités pour l'emploi ... ;

Hexopée est le deuxième plus gros syndicat de l'Udes (après Nexem).

Enjeux syndicaux

_____ Fusions des branches

À l'arrivée de Mitterrand à la présidence en 1981, il y a eu une évolution des documents cadres des conditions de travail, passant alors d'une soixante de CCN à une CCN par branche. En 2017 il y avait plus de 600 CCN ; la plupart des présidents du XXI^{ème} siècle ont voulu réduire le nombre de branches. Emmanuel Macron avait pour objectif de réduire le nombre de CCN à 50 en France.

En 2020, la CNEA (Conférence nationale des employeurs de l'Animation) prend le nom d'Hexopée (initialement il y avait 6 branches représentées).

Hexopée est un syndicat de l'éducation populaire, au même titre qu'ELISFA, Familles rurales et la Pêche de Loisirs Educatives ; Familles rurales et PLE ont rejoint le champ d'application d'ECLAT et les syndicats sont en cours de fusion pour continuer à prendre en compte la spécificité syndicale des autres secteurs.

_____ Défense des spécificités des employeurs associatifs

- Des métiers de l'éducation populaire : se rassembler pour professionnaliser sa GRH
- Du travail partiel subi
- Des employeurs faiblement employeurs

- Estiment que le PLF 2026 dans sa forme actuelle met en péril 30 000 emplois et donc toute la cohésion sociale ; campagne

_____ Etat des lieux de la représentativité/audience syndicale d'Hexopée

- Sont majoritaires sur les branches :
 - ECLAT (syndicats salariés : CGE, Solidaires, CFDT et UNSA négociant) – 20% des utilisateurs de la CCN sont adhérents ;
 - HLA (syndicats salariés : CGT FO, CFDT et UNSA) : les associations qui appliquent ces conventions ne peuvent adhérer qu'à Hexopée
- Sont minoritaires dans le sport ;
 - COSMOS est majoritaire (président est le président de la FF Foot) qui représente davantage des organisations associatives qui se développent sur la compétition, le Haut-niveau et le sport professionnel
 - les positions portées par Hexopée dans les négociations sont l'ouverture vers le sport au-delà de la compétition/Haut-niveau (sport santé, sport pour tous ; adhérents : UFOLEP, USEP, FFGT, Léo Lagrange)
- Sont minoritaire dans le TSF ;
 - FFTV (Fédération Française du tourisme de plein air) est majoritaire qui représente davantage les grosses organisations de tourisme (ex : Club Med) ;
 - les positions portées par Hexopée dans les négociations sont celles des vacances pour tous et acteurs qui font vivre l'économie locale (adhérents : VVF...)
- Un secteur peu applicateur de CCN bien qu'elles soient parfois obligatoires (=étendues) ce qui crée un risque juridique (à la fois sur le risque prud'homale ou sur le risque d'entrave syndicale)
- Pouvoir permettre l'anticipation des évolutions des grilles conventionnelles

Service aux adhérents

Il n'est pas obligatoire de rejoindre une organisation patronale (adhésion moyenne 350€) mais cela permet aux adhérents :

- Accès au service juridique de l'organisation qui négocie sur la branche pour répondre aux questions ou apporter des modèles de documents
- Accompagnement des adhérents via des webinaires thématiques
- Information sur les actualités conventionnelles (newsletter Filéa)
- Audit RH – attention facturé (moins cher qu'un cabinet d'avocat-es)
- NB : le club RH est réservé aux structures de + 50 ETP
- Des délégations régionales animées
- Un organisme de formation = SYNOPEE
- 15 juristes réparti-es dans 4 services (questions sur une plateforme dédiée – réponse sous 48h ; documentation ; 2 négociatrices de branches ; audit)

C'est aussi un large panel de services

www.hexopee.org

C'est un juriste à domicile sans lire le Code du travail !

On peut y trouver :

- Des actualités conventionnelles.
- Des textes en vigueur.
- Des modèles de contrats et autres documents.
- Des outils et procédures RH.

Retrouvez-nous aussi lors de nos réunions juridiques (webj ou dans les régions).



Chaque année, les équipes juridiques traitent et répondent à un peu moins de 25 000 questions d'adhérents.

Mais également...

- Accompagnement juridique.
- Le club RH pour les structures.
- Webinaires juridiques et R.H.
- Délégations régionales
- Des formations avec notre organisme <https://synopee.fr>
- Des audits de conformité.

HEXOPÉE Créateurs de citoyenneté

Questions / Réponses

- Coût de l'Audit RH : ne peut pas répondre
- Articulation : si question juridique les inviter à aller sur leur plateforme ; si question qui demande un accompagnement, Samuel est la porte d'entrée
 - Vigilance : ne répondent que aux questions des adhérents
- Recommandation : inciter les bénéficiaires à adhérer à des syndicats patronaux pour augmenter leur pouvoir de négociation

11h : Tour d'actualités

- DLA 60 : clôturent tous les accompagnements (derniers accompagnements terminés fin décembre) + reconduit DLA 60
- DLA 62 : reconduit DLA 62 ; prochaine rencontres DLA le 2 décembre ; dernier comité de l'année le 8 décembre (2 derniers dossiers présentés) ; ont lancé leur gros accompagnement collectif ACI et EI
- DLA R : reconduit DLA R
- DLA 59 : mois de l'ESS qui se lance avec des interventions dans tout le département

11h15 : Discussion organisation opérationnelle enveloppe DLA R

Document préparatoire – explication de l'enveloppe [ppt Avise]

- Contexte : information le 27/10/2025 par la DREETS d'une enveloppe exceptionnelle de 41 487€ pour l'accompagnement de structures de l'ESS en difficultés régionales et départementales ; réponse due au 03/11/2025 ; LMA HDF a décidé de faire une réponse généraliste afin d'appeler les fonds et travailler l'organisation avec vous après
- Échanges téléphoniques avec les directions des DLA D au cours de la semaine ; réunion de présentation du projet aux directions DLA D avant dépôt le 03/11/2025 – 15h30
- 1 accompagnement collectif sur « penser sa stratégie de rebond 2026 » par département
- Identification des structures par DLA R & DLA D

Date	Nature échéance	Qui en charge
07/11/2025	Présentation du projet & organisation du travail	DLA R
Du 07/11/2025 au 26/11/2025	Deadline pour compléter le drive qui servira de plan d'accompagnement https://docs.google.com/document/d/1G3DFpDVaivLyip3rr_5hwUYMjPhvImOde8WQ0OrqxQ8/edit?usp=sharing	DLA R coordination Tous les DLA D
02/12/2025	Deadline envoi du cahier des charges consolidé pour relecture	DLA R
05/12/2025	interDLA <ul style="list-style-type: none"> • Validation du cahier des charges • Identification des consultant-es 	DLA R Tous les DLA D
Du 05/12/2025 au 05/01/2026	Lancement appel d'offre	DLA R
interDLA janvier 2026	Choix des consultant-es	Tout le monde
13/01/2026	Présentation des accompagnements collectifs dans le cadre du webinaire LMA CRESS Udes FA	DLA R
mi-janvier 2026	Visio de coordination avec les consultant-es	DLA R
De mi-janvier à début mars 2026	Inscription des structures + lien avec les réseaux et TDR	Tout le monde
De mars à novembre 2026	Réalisation des accompagnements avec 1 temps d'accompagnement consultant par mois	DLA R coordination DLA D